

Admission des étudiants internationaux en provenance de l'extérieur du Canada

Le programme **Dessin de bâtiment** est admissible à tous les étudiants internationaux

Certaines conditions s'appliquent; veuillez bien lire toutes les informations ci-dessous avant de déposer votre candidature.

Partenariat Québec-France

Grâce à l'entente France-Québec, les candidats de citoyenneté française sont admissibles aux programmes de **Bijouterie-joaillerie**, **Photographie** et **Dessin de bâtiment** et ce, au tarif financé par le ministère de L'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Certaines conditions s'appliquent; veuillez bien lire toutes les informations ci-dessous avant de déposer votre candidature.

Diplôme d'études professionnelles en Dessin de bâtiment

***Dispensé en classe mais en formule enseignement individualisé au même titre que les élèves EN LIGNE à domicile**

- 1800 heures (16 mois consécutifs)
- Dates d'entrées en formation : août, octobre, janvier, mars et avril

Aptitudes préalables requises : Excellentes connaissances informatiques, aisance, rapidité et débrouillardise à l'informatique, bonne perception spatiale (capacité de visualiser en 3D), facilité à apprendre de façon autonome, sens des responsabilités

IMPORTANT

- La formation Dessin de bâtiment est dispensée en classe, à temps plein.
- La formation demeure néanmoins offerte en formule « **enseignement individualisé en ligne** »
- Aucun cours ne sont dispensés par des enseignants. Apprentissage autonome à l'aide de guides d'apprentissages et de capsules vidéos.
- Les enseignants sont disponibles EN LIGNE UNIQUEMENT pour répondre aux questions des élèves et effectuer les corrections
- Il est **obligatoire de réussir les modules dans les délais prévus et de ne pas cumuler d'échecs pour demeurer en formation.**
- Cette formule exige une facilité d'apprentissage et d'adaptation, une rapidité d'exécution, une excellente autonomie et un bon sens de l'organisation.

Tarifs incluant le matériel pour le programme de Dessin de bâtiment

- Candidats de nationalité française : 441\$* (dû à l'entente Québec-France)
 - Candidats non originaire de la France : 21 105\$* (Voir les particularités de paiement ci-dessous)
- *Les coûts de formation sont sujets à changement sans préavis*

Particularité de paiement pour les candidats qui ne bénéficient pas de l'entente Québec-France :

À l'arrivée au centre, 25% du montant total (ce qui représentant 450 hrs de formation) sera exigé en plus des frais d'inscription et de matériel **et ce, dès la première journée de formation**. Les 3 autres paiements devront être effectués à chaque tranche de 450 heures de formation. Tout module ou examen de reprise additionnel sera facturé selon les coûts des droits de scolarité en vigueur. Le Centre se réserve également le droit de mettre fin à la formation d'un candidat en cas d'absences, échecs ou non-paiement des frais de scolarité.

Pour l'obtention du permis d'études, il sera nécessaire de prouver que vous pourrez subvenir à vos besoins et ceux des membres de votre famille, s'il y a lieu, pendant que vous serez aux études. Pour information à cet effet consultez le : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/obtenir-documents.html#doc3>

Notez que le centre n'est affilié à aucun programme de prêts ou de bourses.

Diplôme d'études professionnelles en Bijouterie-joaillerie

- 1800 heures (16 mois consécutifs)
- Dates d'entrées en formation : août, octobre, janvier, mars et avril

Aptitudes préalables requises : Excellente dextérité digitale et manuelle, excellente vision, aisance à l'informatique, minutie, facilité à apprendre de façon autonome, sens des responsabilités

IMPORTANT

- Formation dispensée en classe, à temps plein, en formule « **enseignement individualisé** »
- Aucun cours ne sont dispensés par des enseignants. Apprentissage autonome à l'aide de guides d'apprentissages et de capsules vidéos.
- Un enseignant est disponible pour répondre aux questions des élèves
- Il est **obligatoire de réussir les modules dans les délais prévus et de ne pas cumuler d'échecs pour demeurer en formation.**
- Cette formule exige une facilité d'apprentissage et d'adaptation, une rapidité d'exécution, une excellente autonomie et un bon sens de l'organisation.

Tarifs incluant le matériel pour le programme de Bijouterie-joaillerie

- Candidats de nationalité française : 1025\$* (dû à l'entente Québec-France)
 - Candidats non originaire de la France : non admissible faute de place suffisante
- *Les coûts de formation sont sujets à changement sans préavis*

Diplôme d'études professionnelles en Photographie

- 1800 heures (17 mois consécutifs)
- Dates d'entrées en formation : août et janvier

Aptitudes préalables requises : Excellente connaissances informatiques, rapidité, aisance et débrouillardise à l'informatique, facilité à apprendre de façon autonome, sens des responsabilités

IMPORTANT

- Formation dispensée en classe, à temps plein, en formule « **enseignement individualisé** »
- Aucun cours ne sont dispensés par des enseignants. Apprentissage autonome à l'aide de guides d'apprentissages et de capsules vidéos.
- Un enseignant est disponible pour répondre aux questions des élèves
- Il est **obligatoire de réussir les modules dans les délais prévus et de ne pas cumuler d'échecs pour demeurer en formation.**
- Cette formule exige une facilité d'apprentissage et d'adaptation, une rapidité d'exécution, une excellente autonomie et un bon sens de l'organisation.

Tarifs incluant le matériel pour le programme de Photographie

- Candidats de nationalité française : 725\$* (dû à l'entente Québec-France)
- Candidats non originaire de la France : non admissible faute de place suffisante

**Les coûts de formation sont sujets à changement sans préavis*

Critères d'admission et procédure à suivre pour déposer une candidature

Critères de sélection dû au nombre de places limité (pour tous les programmes)

- Les candidatures issues de l'entente Québec-France seront priorisés
- Les candidats doivent détenir les préalables scolaires exigés (équivalent au diplôme d'études secondaires Québécois minimalement)
- Le français doit être la langue maternelle, faute de quoi le candidat doit montrer une excellente maîtrise de la langue (niveau C1 minimalement à un test de français reconnu)
- Les acquis scolaires et professionnels sont considérés. Les candidats ayant des affinités en lien avec le programme seront priorisés** (formation, expérience personnelle et/ou professionnelle)
- La candidature doit être appuyée par une lettre de motivation démontrant l'intérêt envers la formation et la maîtrise des aptitudes liées au domaine
- Un questionnaire de même qu'un court entretien via la plateforme ZOOM pourraient être exigés

Dépôt des candidatures :

Faire parvenir tous les documents suivants, en format PDF, en un seul envoi, à : isabelle.myrand@cssdd.gouv.qc.ca

- Diplôme et/ou relevé de notes ou évaluation comparative des études
- Pour tout candidat non originaire de la France : preuve de réussite d'un examen de français reconnu et ce, même si des études ont été effectuées en langue française. Niveau minimal requis : C1.
- Copie du passeport
- Acte de naissance
- Lettre de motivation faisant état de vos intérêts et aptitudes en lien avec le domaine
- Portfolio, curriculum vitae ou tout autre documents pouvant appuyer votre candidature

Si vous êtes au Québec et avez déjà un permis d'études

Merci de joindre également une copie de votre permis d'études, CAQ et permis de stage coop. Puis, dans la lettre de motivation, merci de nous indiquer le programme d'études en cours et les raisons qui vous incitent à effectuer un changement de programme.

Nouveauté concernant le programme de l'expérience Québécoise (PEQ)

Si vous désirez vous installer au Québec une fois diplômé, prenez connaissance des particularités concernant le « PEQ ». Les finissants doivent désormais détenir une expérience de travail dans leur domaine d'études avant de présenter une demande de certificat de sélection du Québec.

À cet effet, visitez le : <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/actualites/actualites-2020/modifications-peq-2020.html>

Frais d'assurance maladie et hospitalisation

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, francisation et intégration du Québec, tout étudiant étranger doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Québec. **Il est obligatoire d'apporter au centre une preuve d'adhésion à une assurance en début de formation.** Le Centre Maurice-Barbeau se décharge de toutes responsabilités entourant les frais médicaux et d'hospitalisation.

* Les ressortissants français peuvent bénéficier gratuitement du régime de l'assurance maladie du Québec. À cet effet, l'attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale français sera exigée.

Validation de votre choix de programme

Les candidats ont la responsabilité de se renseigner sur leur programme d'études et les aptitudes préalables requises pour réussir la formation. Le Centre se réserve le droit de mettre fin à la formation d'un candidat qui cumule des absences, retards et/ou échecs dans le programme d'études.

Démarches à effectuer (seulement suite à l'acceptation de votre candidature)

Étape 1 : Demande d'admission

Si votre candidature est retenue, nous vous inviterons à compléter le formulaire de demande d'admission sur le site Admission FP (<https://www.admissionfp.com>). Puisque vous n'avez pas de code permanent, vous devrez télécharger le « **formulaire manuscrit** » dans les liens utiles de la page d'accueil. Notez que **des frais de 10.85\$ payables par carte de crédit seront exigés**.

Région à sélectionner : Capitale-Nationale-Chaudières-Appalaches (03-12)
Centre de services scolaire Des Découvreurs et centre Maurice-Barbeau
Puis sélectionner le programme de votre choix.

Veillez laisser libre les cases dont vous ne détenez pas l'information, puis envoyer le formulaire signé et daté à : isabelle.myrand@cssdd.gouv.qc.ca afin d'obtenir une lettre d'admission par courriel.

Étape 2 : Obtention du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)

Vous trouverez sur ce site les éléments exigés pour une demande de CAQ :
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/main-demande.html>

Le CAQ doit être valide pour toute la durée de la formation. Pour obtenir un CAQ, il faut d'abord effectuer une demande de sélection temporaire pour étudier au Québec. Notre centre fait partie des établissements scolaires désignés. Le numéro d'établissement d'enseignement sera indiqué dans votre lettre d'admission. Pour plus de détails visitez le : <https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/obtenir-autorisations>

Conservez votre identifiant et mot de passe afin de suivre votre dossier en ligne au besoin. N'oubliez pas d'indiquer toutes les personnes qui vous accompagneront dans la section spécifique.

Étape 3 : Obtention du Permis d'études (Canada) ET obtention du Permis de travail pour effectuer des stages

Le permis d'études doit également être valide pour toute la durée de la formation. Puisque la formation comporte un stage, **l'étudiant doit aussi avoir le « permis de travail dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un programme de stage » (permis de travail stage coop)**.

La demande de permis de travail stage coop se fait automatiquement lors de la demande du permis d'études au : <https://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp>

Il suffit de mentionner que le travail est une composante essentielle de vos études.

La preuve exigence de travail à l'étude est votre lettre d'admission indiquant que vous avez un stage obligatoire à faire en formation. S'il s'agit de votre première demande auprès de Citoyenneté et Immigration Canada, vous n'avez pas d'IUC.

Si le formulaire vous demande votre IUC, inscrivez « sans objet » ou « s.o » ou n'inscrivez rien. Votre niveau d'études est DEP (Diplôme d'études professionnelles ou Secondaire professionnel) et votre domaine d'études Métiers/professionnel.

Votre permis d'études sera assorti de votre permis de travail hors campus (20 heures/semaine pendant les cours et à temps plein pendant les congés scolaires).

Pour vérifier les délais de traitement par pays vous pourrez consulter le site:

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp>

Demande du permis de travail stage coop

Si vous n'obtenez pas le permis de travail stage coop en même temps que votre permis d'études, vous devrez en faire la demande séparément, dès les premiers jours de votre arrivée au Canada car ce permis est obligatoire pour effectuer un stage et compléter votre formation. Pour plus d'information :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html>

- Le type de permis de travail : Permis de travail en vertu du programme de stage coop
- Le nom de l'employeur : Centre de services scolaires des Découvreurs
- Adresse de l'employeur : 920 Noël-Carter, Québec (QC) G1V 5B6
- Titre de l'emploi : Étudiant-stagiaire
- Type de fonction : Stage obligatoire durant les études professionnelles
- Durée de l'emploi prévu : Indiquer la dates de début et de fin de la formation
- Numéro de l'avis : N/A

IMPORTANT

Il est préférable de prévoir minimalement 4 mois pour l'obtention des documents requis. Pour entamer la formation, tous les documents exigés doivent être obtenus au moins 2 semaines avant la date de début du programme.

Puisque nous ne sommes pas spécialisés dans le domaine de l'immigration, le centre n'est pas en mesure d'offrir un service d'accompagnement en ce qui concerne les enjeux de la venue au Québec et les démarches à effectuer pour l'obtention des documents. Il est recommandé de retenir les service d'une firme d'avocats spécialisés, moyennant certains frais.

Isabelle Myrand
Conseillère d'orientation, responsable de l'admission
Isabelle.myrand@cssdd.gouv.qc.ca